



## Énoncé de Politique

# Développement durable

La société De Beers Canada Inc. s'engage à une exploitation conforme aux principes du développement durable. Cet engagement signifie que les activités entreprises aujourd'hui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Cet engagement exige que tous les employés et entrepreneurs tiennent compte des répercussions économiques, sociales et environnementales à plus long terme des décisions et des mesures qu'ils prennent – non seulement en matière d'affaires mais aussi en matière de la société en général.

La société De Beers Canada appliquera les principes suivants à toutes ses activités et entreprises :

### Sur le plan général

*La gouvernance* - Veiller à ce que des principes efficaces de responsabilité sociale d'entreprise soient enchâssés dans les procédés de gouvernance de la société De Beers Canada, en intégrant les pratiques sécuritaires, sanitaires, environnementales, sociales, communautaires et économiques.

*La responsabilité commune* - Veiller à ce que les employés et les entrepreneurs de la société De Beers Canada soient conscients des engagements en matière de développement durable et qu'ils favorisent une culture de responsabilité personnelle fondée sur le souci et le respect communs de l'environnement, de ses employés et des collectivités où œuvre la société De Beers Canada.

*Les systèmes de gestion* – Assurer la mise en œuvre et l'harmonisation efficace des systèmes de gestion conformément aux normes internationales dans les champs d'application de la présente politique.

*L'amélioration continue* – Fixer des objectifs et des cibles en vue de l'amélioration continue dans des domaines qui comprennent la santé et la sécurité au travail, la prévention de la pollution, la production des déchets, la gestion des rejets minéraux, la réhabilitation progressive, la conservation de la biodiversité, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau.

*La gestion de risques* – Déterminer, évaluer et gérer les risques importants pour l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la mobilisation communautaire et l'intégrité opérationnelle.

*La conformité* – Maintenir la conformité quant à toutes les exigences juridiques, les engagements officiels et les politiques de la société De Beers et les normes pertinentes, dont le but, la vision, les valeurs et les principes de la famille de sociétés De Beers, en les dépassant là où il y a lieu.

*L'assurance* – Mesurer et examiner régulièrement nos progrès afin de respecter la présente politique et faire des rapports publics au sujet de notre rendement, notamment des vérifications indépendantes périodiques.

*La transparence* - Veiller à accomplir les activités d'une façon ouverte et transparente.



## Énoncé de Politique

# Développement durable

## Sur le plan environnemental

*L'intendance des écosystèmes* – Devenir des intendants responsables et vigilants des terres et des eaux que nous occupons, en appliquant une approche prudente et des principes avancés de prévention de la pollution.

*L'étude d'impact sur l'environnement* – Veiller à ce que des études d'impact sur l'environnement soient entreprises avant de débiter toute activité minière, en respectant les points de vue de multiples intervenants et les connaissances traditionnelles.

*Les connaissances environnementales* – Mettre en œuvre une approche équilibrée en appliquant des technologies novatrices et des progrès scientifiques avec des connaissances traditionnelles.

*La fermeture de mines* – Veiller à ce que chaque mine ou installation ait un plan de déclassement qui aborde la réduction des impacts environnementaux et communautaires locaux à long terme et que ce plan soit périodiquement mis à jour de concert avec des dispositions en vue de la mise en œuvre des frais finaux de fermeture.

## Sur le plan de la santé et sécurité au travail

*Aucun préjudice* – Assurer un lieu de travail sûr et sain sans accident ni maladie en favorisant et en maintenant une culture de responsabilité commune fondée sur le souci et le respect mutuel, et sur la croyance qu'on peut prévenir l'accident et la maladie.

*La leadership et l'engagement* – Permettre une culture qui privilégie la responsabilité et l'engagement à la prévention des accidents et des maladies par l'entremise de l'apprentissage continu, du mentorat et de l'encouragement d'attitudes positives à l'égard des risques.

## Sur le plan social

*La mobilisation des intervenants* – Communiquer ouvertement avec les gouvernements, les employés, les collectivités locales et le public pour maintenir l'entente mutuelle sur les questions environnementales, sociales et économiques, notamment la sollicitation des opinions de communautés d'intérêts et des intervenants.

*Les peuples autochtones* – Veiller à la mobilisation respectueuse, opportune et inclusive des peuples autochtones et au respect de leurs connaissances, valeurs, coutumes et culture où la société est en exploitation, conformément à sa politique en matière de travail auprès des collectivités autochtones et à ses politiques et procédure en matière des collectivités.

*Le potentiel humain* – Permettre le développement du potentiel humain par l'entremise de l'apprentissage continu qui assure une chance égale et le respect des droits de la personne, en respectant les différences de sexe, de race, sociales, religieuses ou de déficience.



## Énoncé de Politique

# Développement durable

L'investissement social – Faire des contributions réelles et durables au renforcement des capacités et au développement des compétences transférables dans les collectivités où la société a des exploitations.

### Sur le plan économique

*La conduite déontologique* – Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en appliquant les normes les plus élevées de conduite morale et déontologique, conformément au code de déontologie et de comportement commercial de la société De Beers.

*Le financement socialement responsable* – Favoriser le financement socialement responsable partout où la société a des exploitations, avec une tolérance zéro pour les pots-de-vin, la corruption, le financement d'activités terroristes, le blanchiment d'argent ou les activités liées aux diamants servant à financer les conflits qui favorisent la souffrance humaine.

*La bonne gestion de produits* – Développer la confiance des consommateurs en favorisant le développement durable dans toute la chaîne de valeur.

*Le développement économique* – Faire des contributions réelles et durables au développement économique local et national qui encourage la prise en charge locale, notamment le recrutement, les achats et les investissements locaux.

*La valeur pour l'actionnaire* – Employer le capital de nos actionnaires de façon efficace et rentable.